



Conseil supérieur  
de la fonction militaire



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE (96<sup>ème</sup> SESSION - 6 au 10 juin 2016)

### COMMUNIQUÉ

Le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) a été réuni du 6 au 10 juin 2016 à l'occasion de sa 96<sup>ème</sup> session, pour l'examen de quatorze textes, de nature législative et réglementaire.

L'ensemble de ces textes a reçu un avis favorable, certains avec des observations détaillées dans l'avis.

Le Conseil a ensuite tenu à faire part au ministre d'un certain nombre de préoccupations dans le domaine de la condition militaire.

Après avoir appelé l'attention du ministre sur les conséquences de la suractivité pour le personnel militaire, le Conseil a tout particulièrement insisté sur le plan d'amélioration de la condition du personnel. Si ce dernier répond en partie aux préoccupations liées à l'engagement opérationnel, il ne couvre pas les autres aspects du quotidien des militaires.

De ce fait, le Conseil a rédigé à l'intention du ministre une feuille de route relative à la condition militaire et qui récapitule, essentiellement dans le domaine indemnitaire, des avancées qui lui paraissent prioritaires, avec l'objectif de répondre aux attentes de l'ensemble du personnel :

- Mesures catégorielles :
  - prime de service à partir de onze ans pour les militaires du rang ;
  - pour les sous-officiers : revalorisation de la prime de service, suppression du contingentement de la prime de haute technicité et indexation de la prime de qualification supérieure ;
  - pour les officiers : déplafonnement et revalorisations des primes EMS1 et EMS2.
- Mesures statutaires :
  - application immédiate et intégrale du NES C et transposition de la grille des capitaines de gendarmerie aux autres FAFR.
- Mesures indemnitaires :
  - revalorisation de l'AOPER avec l'extension aux officiers supérieurs ;
  - monétisation et revalorisations de la totalité des jours de PCP.

Outre ces mesures, le Conseil a rendu compte au ministre de quelques autres préoccupations.

Après avoir demandé l'ancrage des officiers supérieurs à la catégorie A+ dès le grade de commandant, et souligné la perte de pouvoir d'achat depuis 2010, le Conseil a souligné les difficultés récurrentes que connaît l'infrastructure du ministère et celles liées au logement familial.

Dans le domaine social, le Conseil a fait part de son souhait d'une meilleure adaptation de l'action sociale aux problématiques actuelles comme par exemple des prestations mieux adaptées aux horaires atypiques ou une amélioration du fonctionnement des cellules d'aide à l'emploi du conjoint.

L'attention du ministre a été appelée sur des problèmes liés à l'application du dispositif SEVELOR et sur la nécessaire prise en charge des militaires retraités se trouvant dans le dénuement.

Par ailleurs, en matière de reconversion le Conseil souhaite que celle-ci soit diversifiée et facilitée en particulier par la mise en place d'une priorité pour le reclassement du personnel militaire au sein de la fonction publique.

Enfin, le Conseil a fait part une nouvelle fois de ses inquiétudes liées aux dysfonctionnements récurrents de LOUVOIS et à la mise en place à venir de Source-Solde.

Le ministre a ensuite pris la parole pour souligner l'aboutissement du processus de rénovation de la concertation. Il a souligné que tous les efforts seront faits pour valoriser et aider les futurs concertants et a évoqué la diffusion du guide du concertant qui dresse les grandes lignes de cette fonction rénovée. Il a expliqué la place des APNM dans ce dispositif et a insisté sur le fait que le conseil rénové est et restera la seule instance de dialogue et de concertation avec le personnel militaire.

Revenant sur le PACP préparé à la demande du Président de la République, il en a souligné l'objectif qui reste la compensation de la suractivité opérationnelle, la valorisation de l'engagement des forces, le renforcement de l'attractivité des armées ainsi que la nécessaire réponse aux situations difficiles de nos soldats.

Ce plan comporte tout d'abord un volet rémunération articulé autour de trois mesures : la création de l'indemnité d'absence cumulée, le paiement de deux jours supplémentaires d'ITAOPC et l'extension de l'indemnité pour sujétion spéciale d'alerte opérationnelle à tous les personnels affectés à la protection des sites du ministère.

Il comporte ensuite un volet consacré à l'amélioration du cadre de vie et de travail, au soutien aux familles pendant l'absence du militaire, avec en particulier une revalorisation à venir de la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile.

Le ministre a annoncé qu'il avait demandé au secrétaire général pour l'administration de rencontrer le groupe de liaison du CSFM afin de répondre point par point à l'ensemble de ces problématiques.

Il a ensuite abordé le sujet de la feuille de route sociale de la gendarmerie en précisant que ces mesures ne constituaient pas une fracture dans l'unicité de la communauté militaire mais simplement des réponses à des problématiques propres et à des logiques de métiers différentes, pour des volumes financiers *in fine* très comparables.

Le ministre a continué son intervention en soulignant le rôle de la condition militaire au bénéfice de l'aptitude opérationnelle, et rappelé l'adoption de mesures récentes comme la mise en place de la gratuité de la médaille de la protection militaire du territoire ainsi que la création de trois nouvelles agrafes.

Il a évoqué le renforcement de la protection statutaire des militaires en opération sur le territoire national, actuellement en cours de discussion interministérielle, avec l'objectif de renforcer les droits des ayants cause des militaires décédés en opération (majoration de la pension de réversion) ainsi que ceux des blessés.

En réponse à l'avis du Conseil, le ministre a de nouveau affirmé que le protocole PPCR s'appliquerait dans les mêmes conditions et selon les mêmes échéances que pour les fonctionnaires civils (soit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017) et que ces mesures viendraient en complément du PACP. Il a annoncé avoir obtenu que l'application du NES C aux militaires du rang serait totalement effective au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et non plus étalée jusqu'en 2019.

Le ministre a ensuite remercié le Conseil pour ses propositions contenues dans la feuille de route qu'il a rédigée, soulignant que cela était un bel exemple de concertation et de dialogue. Il a demandé à la DRH-MD d'étudier avec les armées, directions et services si certaines d'entre elles, comme le système de primes de haute technicité et de qualification, peuvent être cohérentes avec la politique RH menée par le ministère et en fera un point du CSFM extraordinaire de la rentrée.

Revenant ensuite sur des problématiques plus immédiates, le ministre a fait part de sa volonté à régler les difficultés liées au nouveau dispositif de changement de résidence outre-mer et à l'étranger. Il a rappelé une nouvelle fois son entière détermination à corriger les conséquences des dysfonctionnements générés par LOUVOIS.

Evoquant la transposition de la directive sur le temps de travail, il a informé le Conseil qu'un équilibre était recherché entre ce texte et les impératifs opérationnels des FAFR.

En réponse à une question demandant, à l'instar des familles de victimes du terrorisme, une exonération de l'impôt restant dû pour les militaires « morts pour la France » ou « morts pour le service de la Nation », le ministre a annoncé que cette mesure d'équité et de reconnaissance ferait l'objet d'une disposition particulière dans la loi de finances pour 2017.

Interrogé sur l'enveloppe financière prévue pour la condition du personnel de la Défense, le ministre a indiqué qu'un milliard d'euros supplémentaires environ y serait consacrés sur la période 2017-2019 pour les seules mesures présentées jusqu'ici, dont près de 270 M€ pour le PACP.

Par ailleurs, questionné sur l'attribution du titre de reconnaissance de la Nation pour les équipages des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, il a déclaré que cette proposition méritait réflexion et serait étudiée conjointement par l'état-major de la marine et la DRH-MD.

Pour conclure, le ministre a tenu à saluer à nouveau l'engagement de l'ensemble des forces armées au service de la communauté nationale, qui suscite le respect et l'admiration des français.

Le secrétaire de session  
Premier maître Mickaël DIVERRES



Le ministre de la défense  
Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

